



Ma BCJ

Mon JuraEco

Hypothèque JuraEco

L'hypothèque JuraEco est un produit avantageux qui encourage la construction et la rénovation labellisées Minergie et les travaux de rénovation et d'assainissement énergétiques. Elle s'adresse aux futurs acquéreurs ou propriétaires d'une maison familiale (1 ou 2 appartements).

Mes avantages



Taux attractif

Réduction de 0.5% par année en fonction de la durée du contrat sur le taux fixe ou variable



Réservation possible du taux à l'avance jusqu'à 24 mois



Allègement fiscal

Avec l'amortissement indirect sur le compte Epargne 3 de la BCJ



Participation aux frais de certification Minergie et CECB® Plus

Rabais de 50% offert par la BCJ en cas de conclusion d'une hypothèque JuraEco



Subventions

Sur la base de la remise de justificatifs et d'une cession, les subventions obtenues pour la rénovation pourront être prises en compte comme fonds propres pour l'obtention du crédit



Conseils énergétiques

Programme de conseils énergétiques offerts en partenariat avec EDJ

Conditions



NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Type de travaux	Nouvelles constructions labellisées Minergie
Conditions	Constructions avec label Minergie toute catégorie (Minergie, Minergie-P, Minergie-A, complément ECO)
Offre BCJ	0.5% de rabais sur le taux fixe ou variable Participation aux frais de certification Minergie à hauteur de CHF 50% ¹



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CERTIFIÉS OU AUGMENTANT L'ÉTIQUETTE ÉNERGÉTIQUE CECB

Type de travaux	Travaux d'assainissement avec certificat Minergie (toute catégorie)
Conditions	Label Minergie requis au minimum après travaux
Offre BCJ	0.5% de rabais sur le taux fixe ou variable Participation aux frais de certification Minergie à hauteur de CHF 50% ¹
Type de travaux	Travaux d'assainissement complet avec augmentation de l'étiquette énergétique CECB®
Conditions	Travaux d'assainissement avec augmentation de 3 classes au moins (enveloppe et efficacité énergétique) Montant du crédit de maximum CHF 500'000.-
Offre BCJ	Réduction de 0.5% sur le taux fixe ou variable (uniquement sur la tranche des travaux énergétiques) Participation aux frais d'audit CECB® Plus à hauteur de 50% (maximum CHF 1'000.-)

¹ Remboursement sur le montant du certificat définitif (émoluments)



AUTRES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Type de travaux	Remplacement du chauffage par un chauffage renouvelable Pose de panneaux thermiques Pose panneaux photovoltaïques (avec borne de charge pour véhicule électrique) Mesures de rénovations énergétiques (isolation de façade, changement des fenêtres, toit, etc.)
Conditions	Aucun certificat requis Montant de min. CHF 20'000.- à max. CHF 100'000.-
Offre BCJ	Réduction de 0,5 % sur le taux fixe ou variable (uniquement sur la tranche des travaux énergétiques) Conseils énergétiques offerts en partenariat avec EDJ

Conseils énergétiques offerts

Vous souhaitez assainir votre maison, effectuer des travaux énergétiques tels que pose de panneaux photovoltaïques ou encore passer à un chauffage renouvelable ? Profitez de notre partenariat avec Energie du Jura et bénéficiez d'un conseil offert par la BCJ sur le thème de votre choix. Les conseils sont réalisés par les experts CECB agréés du canton du Jura et partenaires de notre programme.

Ciblage ➤ Maison individuelle (1 à 2 appartements)

Notre offre de conseils

En fonction de vos travaux, nous vous proposons trois types d'offres, qui peuvent être combinées selon vos besoins :



Conseil énergétique panneaux photovoltaïques et borne de charge (en option)



Conseil énergétique isolation et rénovation



Conseil incitatif « Chauffez renouvelable »

Vos avantages



Estimation du montant à investir



Système de production de chaleur le plus adéquat



Gains énergétiques après les travaux



Economie de CO₂



Subventions disponibles



Déductions fiscales

Coûts

Le conseil énergétique, d'une valeur de CHF 400.-, est ouvert à toute la population jurassienne. Le montant est à la charge de la personnes et remboursé par la BCJ en cas de travaux et de conclusion d'une hypothèque JuraEco. Les conseils peuvent être cumulés pour un forfait de CHF 600.- pris en charge par la BCJ aux mêmes conditions.

Pour le changement de chauffage, le conseil incitatif est actuellement gratuit dans le cadre du partenariat BCJ avec le programme «Chauffez renouvelable». Le chauffage à remplacer doit avoir plus de 10 ans.

Inscription pour un conseil

Bénéficiez d'un conseil personnalisé auprès de l'expert CECB® Plus de votre choix. Rendez-vous sur le site www.edj.ch pour vous inscrire.

Plus d'informations sur le site www.bcj.ch/juraeco ou par téléphone au 032 465 13 01.

Les avantages de la rénovation énergétique



Réduction de vos dépenses énergétiques



Gain en confort



Maintien ou amélioration de la valeur de votre bien immobilier



Diminution de votre empreinte carbone



Déductions fiscales



Obtentions de subventions jusqu'à 30% de votre investissement

Isolation
du toit



Énergie
solaire

Changement
des fenêtres



Isolation
de façade

Nouveau
chauffage



0,5% de rabais sur votre crédit*

Conseils énergétiques
offerts avec EDJ*

Isolation
du sol



50% de rabais sur l'audit
CECB® Plus et la certification Minergie*

*Voir conditions BCJ:



Ma BCJ
Mon JuraEco

